

Formation au DÉCRET TERTIAIRE - dispositif Eco énergie tertiaire n°2019-771 du 23 juillet 2019 entrant en application au 1^{er} janvier 2022

Le public concerné

Responsables actuels et futurs **responsables de la gestion de bâtiments** tertiaires des **services constructions**, des **services de l'immobilier** et des **services patrimoines** ;

Gestionnaires des bâtiments tertiaires et ingénieurs **bureaux d'études thermiques**, gestionnaires immobiliers ;

Services constructions des **Conseils régionaux et départementaux** ;

Autres professions concernées par le *Décret tertiaire*, **architectes** notamment...

Prérequis

Pas de prérequis indispensable pour cette formation courte, bien que des connaissances en thermique des bâtiments et management de l'énergie soient souhaitables.

Modalité d'admission

À la demande des candidats et publics cités ci-dessus, à l'initiative des individus ou de leur hiérarchie ;
Après avis de la responsable de formation.

Evaluation

- Contrôle continue
- Test
- Projet
- Etudes de cas
- Sujet de TP
- Exercices
- Autres : Contrôle de connaissances à l'issue de la journée de formation.

Diplôme

Formation à visée professionnelle permettant aux stagiaires de répondre au [Décret tertiaire 2019-771 du 23 juillet 2019](#), dite loi ELAN relative aux obligations de réduction d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire.

Délivrance d'une attestation en fin de formation.

Objectifs de la formation

Être capable de répondre au *Décret tertiaire* et de piloter une AMO (Assistance à Maitrise d'Ouvrage) en lien avec ce décret.

S'approprier de nouvelles stratégies en termes de performances énergétiques, notamment le plan de comptage.

Programme

1. Phase introductive : tour de table - prise de connaissances des acquis.
2. Journée de formation théorique sur le *Décret tertiaire* avec exemples d'intégration sur la plate-forme OPERAT des consommations de référence (obligation de saisie des premières consommations sur cette plate-forme indispensable dès 2022), choix de l'année de référence, etc.

Durée

1 journée de 7h en présentiel avec des parties théoriques et des mises en pratiques sur la plate-forme OPERAT (Observatoire de la performance énergétique de la rénovation et des actions du tertiaire).

Date et heures – nombre de participants

3 dates proposées : vendredi 05/11/2021 ; vendredi 19/11/2021 ; vendredi 26/11/2021.

9h – 13h et 14h – 17h.

5 à 15 participants par session.

Enseignement

Le *Décret tertiaire* et les arrêtés du 10/04/2020 et du 24/11/2020 entrent en application au 1^{er} janvier 2022. Ils imposent notamment que tout bâtiment tertiaire de plus de 1000 m² atteigne -40% de dépenses énergétiques à l'horizon 2031, -50% à l'horizon 2041 et -60% à 2051 (ceci par rapport à une année de référence prise entre 2010 et 2021).

Présentation par le biais d'un diaporama et mise en pratique sur la plate-forme.

Outils pédagogiques

- Diapo : 64 slides de présentation
- Polycopier
- Vidéo
- Support moodle
- Autres : utilisation de la plate-forme OPERAT

Lieu (campus, salle, entreprise)

UTBM, Campus de Belfort, lieu à préciser.

Responsable de la formation

Brigitte VU

Autres intervenants

Pascal Laude

Handicap

Si vous êtes en situation de handicap avec un besoin spécifique merci de nous en informer.

Handicap moteur

Tous les bâtiments des 3 sites sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, les places de stationnement « handicapés » sont matérialisées.

Le restaurant universitaire du site de Sevenans est aussi adapté aux personnes à mobilité réduite. Un espace d'attente sécurisé en cas d'incendie a été créé au bâtiment A du site de Belfort.

Handicap auditif

Pas de mesures particulières mises en place hormis des flashes indiquant un ordre d'évacuation dans les sanitaires du bât A de Belfort et du Bât M de Montbéliard.

Handicap visuel

La majorité des ascenseurs sont équipés d'écriture braille ainsi que d'une commande vocale.

Aménagements

Concernant les personnels, des postes peuvent être aménagés en fonction du handicap. Concernant les étudiants, des aménagements particuliers peuvent aussi être effectués, pour les examens notamment

Frais de formation

Contact : formation.continue@utbm.fr